L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue St. Charles.

NOUVELLES [illegible]

DIMANCHE, 1er FÉVRIER 1880

Le programme du cabinet Freycinet.

Voici le texte de la déclaration ministérielle faite par M. de Freycinet, président du conseil, devant le sénat et la chambre des députés, dans la séance du 10 janvier :

"Messieurs,

"Le changement de cabinet a décidé avec votre nouvelle session n'est que par l'abandon de la politique précédente et mesurée qui, au dedans comme au dehors, convient à la situation de la France.

Il n'indique pas d'avantage une rupture dans ses rapports avec les diverses fractions de la majorité républicaine, dont l'union et l'accord demeurent essentiels pour le pays et pour le bien de la paix. (Applaudissements à gauche.)

"Il indique seulement que, grâce au terrain conquis et à la faveur de la stabilité éprouvée de nos institutions, la France peut désormais s'avancer avec décision dans la voie des réformes et des améliorations nécessaires.

"C'est à les réaliser sans précipitation et sans faiblesse que nous nous appliquerons, et nous comptons, pour réussir, sur votre concours persistant et votre énergique sentiment. (Approbation.)

"Nous rencontrons devant nous un certain nombre de questions que les événements ont posées et qui ne sauraient sans dommage demeurer en suspens; sur chacune d'elle, nous apporterons une solution; nous demanderons au Sénat de voter les lois sur l'instruction publique que la Chambre a déjà adoptées. (Très bien ! à gauche.)

"Nous leur compléterons par des lois sur l'enseignement primaire conformes aux aspirations du pays.

"La magistrature devra être réorganisée, nous la voulons, avec vous, forte honorée, indépendante et respectueuse de nos institutions.

"La réforme du personnel administratif est entre les mains du gouvernement; ce sera à nous de mettre fin à vos préoccupations par de bons choix au sommet et par une action quotidienne ferme et vigilante à tous les degrés de la hiérarchie.

"Un projet de loi sur le droit de réunion a été présenté par nos prédécesseurs; nous en accepterons les dispositions.

"Un projet de loi sur la presse vous sera nécessairement soumis; il s'inspirera des plus larges idées de liberté, mais il ne proclamera pas l'impunité. (Approbation à gauche.)

"Il ne nous paraît pas sage, de fait, de créer un privilège en faveur de l'écrit vain, ni de laisser la République désarmée en face d'attaques et d'outrages que n'a tolérées jusqu'ici aucun gouvernement. (Vive approbation à gauche.)

"Telles sont les questions que nous croyons possible et nécessaire de résoudre pendant la courte durée de la législature.

"A ceux qui dans leur généreuse ardeur seraient tentés de trouver la tâche insuffisante, nous rappellerons que cette tâche n'est pas la seule. Des intérêts d'un autre ordre ne réclament pas moins impérieusement votre attention.

"Le pays est engagé dans l'exécution d'un vaste programme de travaux publics. Que vous l'honnoriez de la République de le mener à bonne fin; le gouvernement, pour sa part, n'épargnera avec persévérance.

"Vous avez à régler le régime douanier de la France. Nous sommes prêts à le discuter avec vous. Dans cette discussion nous resterons placés sur un terrain voisin de l'état de choses actuel.

"D'importantes lois militaires sont encore à voter. Nous vous demanderons d'en hâter la délibération.

"Le budget appelera vos études. Grâce à la plus value constante des impôts, nous pourrons vous proposer de notables dégrèvements tous en maintenant rigoureusement intacte la dotation nécessaire aux grands travaux publics.

"Il vous appartient, messieurs, il appartient à votre méthode, à votre décision, à l'esprit de suite que vous saurez apporter dans vos votes, d'assurer l'achèvement de l'œuvre qui vous incombe, et qui couronnera dignement la présente législature. (Très bien ! à gauche.)

"Quant à nous, fidèles ouvriers de vos résolutions, nous nous efforcerons d'appliquer les lois avec modération, avec impartialité, dans un esprit libéral. Nous apporterons tous nos soins à procurer à cette nation deux grands biens qui lui sont indispensables : le calme et la paix.

"Sans cesser d'être fermes, nous serons conciliants, parce que nous voulons, non exclusive, mais rassembler (Mouvements très étendus), et fonder une République dans laquelle tous les Français puissent successivement faire leur entrée.

"Vous nous aiderez, messieurs, dans notre tâche. Vous tiendrez ainsi à compléter votre œuvre législative, de telle sorte qu'arrivée au terme, vous puissiez vous rendre compte des questions dont nous avons fait l'énumération, ayant d'entreprendre, sans l'épuisement dans les esprits, vous ceux à qui le suffrage universel répétera après vous que le temps a été bien employé et que vous avez bien servi le pays."

La candidature de Gambetta à l'Académie.—L'académie française, dit le *Gil Blas*, et qui aurait toutes les chances de succès, c'est celle de M. Gambetta. Le président de la Chambre des députés serait, paraît-il, sensé à briguer les suffrages de l'Académie. C'est son droit, et ce sera un jour presque un devoir pour les Quarante de le recevoir parmi eux.

Puisque l'Académie française est la réunion, non pas exclusivement des plus grands écrivains, mais de toutes les gloires de la nation, pourquoi M. Gambetta n'en serait-il ?

M. Jules Favre en est, MM. de Montalembert et Berryer en ont été, et pourtant, ni les uns, ni les autres ne furent jamais que des orateurs.

M. Gambetta est aussi digne de siéger dans le fauteuil de l'ancienne M. Emile Ollivier, le frère d'Aurélien de l'Andiffredy, le gendre de Lamartine, et même bien plus, [illegible]

Liquidation franco-américaine.—Le sénat, réuni en séance exécutive, a ordonné l'impression du nouveau traité franco-américain pour le règlement des réclamations pendantes entre les citoyens de l'un de ces deux pays et leurs gouvernements respectifs. Un duplicata du traité, portant la signature du secrétaire d'Etat et du ministre de France, a été expédié au gouvernement français, et devra, paraît-il, à Paris à la fin de cette semaine; on a la certitude qu'il sera immédiatement ratifié.

Il y a des années que les négociations pour le prélèvement de ces insultes aient pendantes entre les deux pays. Pendant l'occupation française en Mexique des citoyens américains ont été lésés dans leurs biens, et pendant la même période des sujets français ont été lésés par des actes d'intervention de la marine américaine. Mais les prétentions réclamations françaises ont trait à des dommages considérables éprouvés dans le Sud pendant la guerre de sécession, spécialement en Louisiane. Il y avait donc cet Etat un grand nombre de Français qui, grâce à leur qualité d'étrangers, jouissaient d'immunité leur permettant de faire de bonnes affaires. Nombre de ces négociants ont éprouvé de grandes pertes à la suite de l'occupation de la Nouvelle-Orléans par les forces unionistes. Les Américains ont admis des revendications à exercer pour des dommages résultant de la guerre franco-allemande,—du siège de Paris et du règne de la Commune. Le traité dispose que la commission arbitrale chargée de régler ces différents points et toute autre analogues qui leur seront soumis devra se réunir à Washington dans l'espace de six mois après la ratification du traité, et que ses travaux devront être terminés deux ans après son organisation.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

—M. Léon Say était, depuis longues années, administrateur du chemin de fer de Saragosse. En quittant le ministère des finances, il s'était rendu à Madrid pour reprendre ces fonctions. M. Léon Say restera aujourd'hui à Paris.

—Mme Judith Gautier a reçu une lettre de Naples, dans laquelle le compositeur Wagner lui donne les meilleures nouvelles de sa santé.

Il lui promet de passer l'été en Bretagne, dans la magnifique propriété qu'elle possède à Saint-Enogat et qu'elle lui offre l'hospitalité.

—M. E. Mathieu avait été élevé du danser à danser.

Au dessert, on découvrit une bouteille d'un vin fort. Il n'était rien de vendre. [illegible] C'était, tout simplement, un joli [illegible] 1875.

[illegible] je trouve [illegible] répondit le [illegible] ne peut vraiment pas son âge !

ACADÉMIE FRANÇAISE.

A une heure, le nouvel élu a fait son entrée escorté de ses deux parrains, MM. Alexandre Dumas et d'Hausonville, tous les deux en habit à palmes vertes. Puis, de la Légion d'honneur, s'est installé, en qualité de directeur, au fauteuil de la présidence, assisté de MM. Camille Rousset, chancelier, et Camille Doucet, secrétaire.

Le directeur a déclaré ensuite la séance ouverte et a donné la parole à M. [illegible] Académie française presque en complet assistait à la séance. Parmi les membres présents, on remarquait MM. le duc d'Aumale, Cavillier-Fleury, Duruy, Méziéres, Jules Simon, Caro, Rousse, Jules Sandeau, Charles Blanc, le duc de Broglie, Nisard, Mignet, etc.

La séance de réception de M. Taine est incontestablement une des plus intéressantes auxquelles il nous ait été donné d'assister depuis quelques années, à l'Académie française. Il ne s'y est mêlé aucune impression pénible. Le récipiendaire nous a transportés tout de suite, d'un bon esprit, avec beaucoup de mesure, de bonhomie, d'esprit, dans le monde joyeux de l'histoire et des lettres. Deux des ministres qui viennent de quitter le pouvoir, M. Léon Say et M. le général Greslay, ont pu l'entendre sans être ramenés un instant par son discours aux amertumes de la politique. Les femmes du monde, qui étaient nombreuses et fort parées, n'ont été troublées non plus par aucune de ces paradoxes hardis que M. Taine aimait dans sa jeunesse, mais dont l'étude de l'histoire paraît l'avoir guéri.

Par un raffinement de simplicité fort spirituel, cet audacieux dérivain qui a remué tant d'idées et touché à tant d'doles contemporain hier son discours, dit ton le plus uni, comme le plus modeste des biographies. Un art très délicat et exclusif sous cette modestie. En n'étant aucun, avec intention, M. Taine bien parler les faits qui semblent dénoncer d'eux mêmes, mais qu'on leur donne omettre violence, le portrait le plus exact de son prédécesseur. La famille ancienne, noble et pauvre, le milieu simple, grave et fier, cet grandeur M. de Lomenie nous annoncent déjà et nous préparent à comprendre les traits principaux de son caractère.

C'est dans l'histoire de ses énergiques ancêtres, prêts de son père, ancien volontaire de 92, que le jeune de Lomenie puisa le sentiment d'indépendance et de dignité personnelle qui honorent toute sa vie. L'homme qui a peu de besoins [illegible] M. de Lomenie a été toute sa vie un libéral; ce fils d'un volontaire de 92 n'a jamais passé dans les rangs des émigrés. Il aimait son pays avec passion, mais il le voulait libre; les succès apparents des premières années de l'empire ne lui dissimulaient jamais ni le vice d'une origine criminelle ni le germe de mort que contenait en soi un gouvernement fondé sur la force. Pendant tout le règne de Napoléon III, il vivait à l'écart, loin des faveurs qui vinrent solliciter plus d'une fois sa pauvreté, mais qui ne réussirent même pas à tenter sa conscience. Cela aurait dû être dit hier; seulement, c'est un ordre d'idées dans lequel M. Taine ne saurait rien dire.

Avec une réserve de très bon goût, M. Taine s'était interdit d'introduire des vues philosophiques dans un sujet qui n'en comportait point. Il n'avait salut qu'une fois l'occasion d'exprimer des idées générales, à propos de la méthode historique qui lui est propre. M. J. B. Dumas au contraire était ramené à la philosophie par la nature même des premiers ouvrages de M. Taine. Après les complaintes d'usage adressées au défunt pendant, il a résolument abordé la fameuse théorie des milieux, des influences inévitables d'hérédité, de sol, de climat, d'atmosphère, qui poussent l'homme dans une destinée connue d'avance. Quelques imprudences de langage, échappées à la jeunesse de M. Taine, ont fourni à M. J.-B. Dumas l'occasion de les refuter, non sans esprit. Quand on a comparé la faulx de comparer la vie si variée de l'homme à la vie si monotone de ver à soie qui file son cocon; il faut s'étonner un jour à des rapprochements.

M. Taine en a fait hier l'expérience. Il s'est consolé sans doute en pensant qu'on ne croyait obligé pour le remettre d'inventer de bien grandes asserties. L'humanité ne peut-elle être défendue contre une comparaison impertinente qu'avec l'orgueil d'Homère et de Pindare ?

Il a cherché à [illegible] la proportion entre le peu de valeur de la théorie et la force énorme que déplète l'adversaire pour la réfuter. Au système absolu qui condamne La Fontaine à ne pouvoir mieux qu'au dix-septième siècle, et au Champagne, il a cherché de défendre, sans revendiquer à l'évidence géométrique, que Racine naissait à la même époque, sur la même sol, à quelques lieues de Château-Thierry. Ce sont là, à coup sûr, deux vers à pile qui ne finissent pas le même coton.

M. J.-B. Dumas, dont le style prend quelquefois des allures trop pompeuses, a rencontré une note plus heureuse et plus simple lorsqu'il a reproché à M. Taine de nous donner trop souvent, non pas le portrait, mais la caricature des hommes. Il a cité à ce propos le mot de Sainte-Beuve à propos de Pope, qu'il a trouvé une tendance à forcer les couleurs pour [illegible] justesse d'esprit ne peut vraisemblablement. Ce qu'il faut admirer chez M. Taine, ce n'est pas le système, qui est excessif, qui enferme les plus grands hommes dans la prison d'une qualité maîtresse et les plus grands peuples dans l'inévitable fatalité de la race et du climat; c'est l'étendue des informations, la vigueur et l'ardeur de la pensée, le désir de n'être jamais dupe d'autrui et de pénétrer, par un coup de sonde hardi, jusqu'au fond [illegible] les plus obscures de la conscience humaine.

Tout cela semble d'ailleurs par les qualités substantielles d'un style [illegible] ferme, vivace. Il ne manquait [illegible] qu'un peu d'air à travers les colonnes [illegible] que ce soit une mauvaise [illegible]. Le R. Renan nous convierait de vivre [illegible] pour nous permettre de respirer [illegible]. M. Taine nous a [illegible] un appareil en [illegible] un [illegible] [illegible] Il n'y a rien dit de et aied [illegible] que vile [illegible] de [illegible] à l'Académie française. Il s'est [illegible] l'opinion la plus compétente du [illegible] de M. Dumas, ce qu'on pouvait [illegible] en ce de Lomenie, c'est une profession de foi, [illegible] [illegible] un accent [illegible] de conviction et d'émotion. Un [illegible] portables. Personne ne peut contester à M. J.-B. Dumas le droit de répudier, au nom de la science dont il est un si [illegible] [illegible] solutions prématurées [illegible] de tirer de phénomènes [illegible] de décourager [illegible] d'un vaste [illegible] d'un [illegible] [illegible] Or, [illegible] [illegible] [illegible]